

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 34

Artikel: L'Abbaye des Coiffeurs
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182379>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 23 Août 1873.

L'Abbaye des Coiffeurs

Les coiffeurs de notre canton viennent de sortir de leur coquille ; depuis trop longtemps ces braves gens s'étaient renfermés modestement dans l'exercice de leur profession et passaient inaperçus. Ils n'avaient pas de société, pas de lieu de réunion, pas de fêtes. Une malheureuse affaire vint leur donner tout à coup ces douces jouissances et marquer leur place au banquet de la vie civile, politique et militaire. Car, ne vous en déplaise, aujourd'hui, pour figurer dignement dans les rangs des patronnés de saint Louis, il faut savoir tirer à la carabine et ne point ignorer l'usage du Vetterli. On ne pourra plus dire qu'un frater de compagnie n'est point un soldat, quoique déjà, comme frater seulement, il constituât un élément redoutable de défense nationale : Quel est le chef d'armée qui oserait, sans frémir, commander l'attaque d'un bataillon de rasoirs bien résolus à trancher dans le vif.

Nous avons dit qu'une malheureuse circonstance les avait pour ainsi dire régénérés en les animant d'un nouveau souffle, et voici comment : L'année dernière, un colporteur de vinaigre de Bully se présenta chez plusieurs coiffeurs, leur offrit sa marchandise à un prix avantageux et fit de nombreuses ventes. Les vitrines s'étaient rapidement ornées de doubles rangées de flacons qui miroitaient aux yeux des clients, lorsqu'un beau matin un monsieur fort bien mis, accompagné du magistrat compétent, apparaît chez quelques héros du rasoir, et demanda à acheter un flacon de Bully. Une fois servi, il sortit de sa poche un flacon du véritable produit de sa maison, prouvant sans conteste que celui qu'on lui présentait n'était qu'une contrefaçon et que tout ce qu'avait pu dire le colporteur pour vanter sa marchandise n'était qu'un affreux mensonge. Le produit contrefait fut saisi en quelques endroits et les détenteurs cités devant le juge.

Les coiffeurs, qui avaient jusque-là vécu un peu comme chien et chat, qui se jalouisaient sans cesse et ne se disaient guère que bonjour et bonsoir, furent bon gré mal gré obligés de se causer, soit à l'audience du juge, soit dans les pas perdus, pour discuter les intérêts communs au corps de métier. Ils furent libérés de toute peine, cela va sans dire, comme victimes d'une indigne tromperie ; mais le malheur les avait réunis : ils s'embrassèrent.

Dès lors, ils ne formèrent qu'une famille de frères, jurant tous de ne plus jamais se prendre aux cheveux, et de se constituer en société offensive et défensive. Ces sentiments généreux se traduisirent ainsi dans les dispositions générales du règlement de la *Société vaudoise des maîtres coiffeurs*, fondée à Lausanne le 1^{er} novembre 1872 :

« Cette association, fondée dans un but spécial et précis, éminemment utile à tous, avec des règlements assez larges pour n'éloigner personne, a le droit de compter sur le concours de tous ses membres, sur leur esprit de concorde et de support mutuels. »

Les renchérissements successifs des choses nécessaires à la vie, l'état déplorable du vignoble et le triste souvenir de la maladie des pommes de terre, alliée aux fléaux du *Sunderbund*, en 1847, conduisirent tout naturellement les coiffeurs à l'élaboration d'un *tarif pour Lausanne*, fixant les prix de la main-d'œuvre sur la figure du genre humain. C'est ainsi qu'une barbe fut portée à 25 centimes, et à 30 centimes lorsqu'elle est accompagnée d'un coup de peigne. L'abonnement à l'année va de 16 à 30 francs, suivant l'abondance du poil : on sait que certains mentons exigent trois toilettes par semaine.

Une amende de 25 francs est applicable au gâtemetier qui s'aviserait de transgresser le prix courant.

Cette Société, constituée sur des bases aussi solides, devait être inaugurée dignement. Une fête fut décidée et fixée au 18 août 1873. En voici le programme :

Midi. Réunion à Beau-Séjour ; réception des collègues habitant hors de Lausanne.

Vin d'honneur !

1 heure et demie. Départ pour le tir de la Ponthaise (armes de guerre !)

7 heures. Distribution des prix.

7 heures et demie. Banquet au Cercle de Beau-Séjour. — Soirée familière. — Musique de l'Union Instrumentale.

Prix de la carte : 5 francs, tir non compris.

Ici on se demande si le tir fait partie du menu.

Donc, à une heure de l'après-midi, vingt coiffeurs étaient sous les armes ou à peu près. Il n'y avait pas de Vetterli pour tous. Arrivés au stand de la Ponthaise, une cible spacieuse s'offrit à leurs coups. Vingt-sept prix, valant ensemble 300 francs, stimu-

laient leur ardeur. Cependant, comme les jours ont tourné et deviennent courts, nos tireurs n'eurent pas le temps de moissonner toute cette argenterie, et sept prix furent tirés au sort pour en finir avec ce surcroît de ressources, chose rare par le temps qui court.

Le soir, un charmant banquet réunissait la joyeuse compagnie. Jamais nous ne vîmes autant de têtes si soigneusement coiffées, jamais autant d'accroche-cœurs et de mèches agaçantes. Aussi les épouses des convives, émues et justement inquiètes à la vue de ces charmes séducteurs, crurent-elles devoir leur tenir fidèlement compagnie jusqu'au moment de la rentrée au logis. Une excellente musique jouait dans le jardin, tandis que les orateurs du banquet s'en donnaient à cœur joie sur tout ce qui pouvait se rattacher à leur profession. Des délégués de Genève doués, nous dit-on, d'une admirable facilité de parole, apportèrent une grande part de gaîté dans cette fête qui prit ainsi le caractère intercantonal. Elle deviendra sans doute fédérale et fera bientôt la barbe à toutes les autres. L. M.

Denise.

Elle était belle, Denise ;
Farouche, à ce qu'on disait,
Mais ma bague lui plaisait,
Et pour moins l'on s'humanise.
Un jour sous un cerisier,
Je la vis toute seulette ;
Sur la branche, une fauvette
Bavardait à plein gosier.

Au bruit de mes pas, Denise
Se leva, l'air tout tremblant ;
La fauvette en s'envolant
Fit tomber une cerise.

J'en vis d'autres, là et là,
Rouges parmi l'herbe verte,
Et j'aperçus, entr'ouverte,
Sa bouche qui me troubla.

Sous un rayon, l'améthyste
A mon doigt étincelait ;
Denise la contemplait
D'un long regard doux et triste.

— Elle te plait donc toujours ?
Lui dis-je, prends-la, ma belle...
Et je vis dans sa prunelle
Des caresses de velours...

— « Mais il faut que, sans colère,
» Tu me donnes à l'instant
» Cinq ou six baisers — autant
» Que de cerises par terre. »

Vers son rateau bravement,
Elle courut, empressée ;
Je crus l'avoir offensée,
Et m'en allai tristement.

Mais voici qu'elle m'imploré
D'un accent gonflé d'emoi ;
— « Oh ! dit-elle, attendez-moi !
» Je vais en abattre encore ! »

Les délégués du Freiamt et le général Masséna.

(D'après J. Frei, trad. par A. Reitzel.)

II

Il est rare que le berger conserve le sang-froid et la prudence quand le loup répand le trouble et la frayeur au milieu du troupeau, néanmoins les habitants de Bünzen avaient un président intelligent et circonspect. Cet homme étant le plus riche du village, on le regardait naturellement comme le plus sage, aussi s'appelait-il Pierre Wohlrath, c'est-à-dire Bon-Conseil. Le jour même de l'arrivée des pontons, il convoqua une assemblée générale des bourgeois pour délibérer sur la situation où se trouvait la patrie. La seule invitation à cette assemblée, faite par le Hollandais, suffisait pour jeter un rayon d'espérance dans maint cœur soucieux et angoissé. Tout le monde avait le pressentiment que le digne président avait découvert quelque moyen de salut.

Cet espoir ne devait pas être déçu. Pierre Wohlrath adressa un long et émouvant discours à l'assemblée, composée non-seulement de tous les citoyens de la commune, mais encore de leurs femmes et de leurs enfants. Il peignit le danger qui planait sur le village, disant que les premières notions de l'art militaire indiquaient qu'une grande bataille allait se livrer à Bünzen ; que la chose était du reste suffisamment prouvée par les pontons et que certainement le village allait être livré à la destruction.

Sortie d'une bouche officielle, cette confirmation des craintes de tous ne put manquer de faire une impression terrible sur les assistants ; mais l'orateur, sachant calculer ses effets, fit une longue pause, pour laisser à ses paroles le temps de produire tout ce qu'il en attendait. Grandes furent les lamentations de tout le monde et plus d'une voix s'écria : Monsieur le président, vous ne laisserez pas ce malheur s'accomplir !

Alors Pierre Wohlrath leva lentement la tête et reprit d'un ton réfléchi : Oui, c'est aussi mon opinion, il ne faut pas laisser ce malheur s'accomplir. Mais comment faire ?... Puis l'orateur fit une nouvelle pause. Toutes les têtes se relevèrent, tous les yeux se fixèrent sur lui.

— Je crois avoir trouvé un moyen, continua enfin le digne président. Nous enverrons une députation au général en chef pour le supplier de livrer bataille à un autre endroit. Voilà mon opinion.

Tout le monde se regarda, plein d'étonnement et d'admiration. C'était bien cela ; ce moyen de salut était si simple, et pourtant personne n'y avait songé que le président. Honteux d'avoir été si bornés et admirant la sagesse de leur magistrat, les assistants restèrent un moment muets, puis se livrèrent aux